

**ACTION LOGEMENT SERVICES**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Grand Hôtel Dieu  
3, Cour du Midi  
CS 30 259  
69287 Lyon Cedex 02

**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

### **Action Logement Services**

19/21 quai d'Austerlitz  
75013 Paris

A l'Associée unique,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Action Logement Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous précisons que votre groupe n'étant pas tenu, aux termes de l'ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction, d'établir des comptes consolidés pour l'exercice 2017, seuls les comptes consolidés présentés au titre de l'exercice 2018 font l'objet d'une certification.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 2. Informations générales » et « 3.5.1. Première consolidation du groupe Action Logement », qui décrivent les modalités de première consolidation du groupe Action Logement Services.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Méthodes de consolidation

La note « 3.3 Méthodes de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés expose :

- les méthodes de consolidation appliquées ;
- ainsi que les seuils de signification retenus.

Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de consolidation visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Écarts d'acquisition

La note « 3.5 Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés expose :

- les modalités de première consolidation du Groupe Action Logement ;
- les principes généraux de traitement des écarts d'acquisition ;

Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de détermination de ces écarts d'acquisition et de leur traitement comptable, ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correct traitement.

#### Dépréciations des prêts consentis aux personnes physiques

La note « 3.7 Opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux dépréciations des prêts consentis aux personnes physiques.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisions pour risques liés aux dispositifs de garantie

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques liés aux dispositifs de garantie, dont l'estimation a été réalisée par un actuaire indépendant, tel que décrit en note « 3.15.1. Provisions fonds de garantie » de l'annexe aux comptes consolidés.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur :

- une prise de connaissance et appréciation des approches retenues par votre groupe pour procéder à leur estimation,
- une appréciation des procédures de suivi et de contrôle des données sous-jacentes et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, incluant une revue de la sensibilité des provisions à ces hypothèses.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

#### Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres retenus et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes « 3.13 Engagements de retraite et avantages similaires » et « 5.9 Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon et Paris La Défense, le 12 juin 2019

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**KPMG SA**



Elisabeth L'hermite



Erik Boulois

**COMPTES CONSOLIDES**  
**31/12/2018**

**ACTION LOGEMENT**  
**SERVICES**



# COMPTES CONSOLIDES 2018

<b>Bilan consolidé</b> .....	<b>4</b>
<b>Compte de résultat consolidé</b> .....	<b>5</b>
<b>Variation des capitaux propres</b> .....	<b>6</b>
<b>Notes aux états financiers consolidés</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Faits significatifs de l'exercice</b> .....	<b>7</b>
1.1. Réforme Action Logement.....	7
1.2. Dévolution (dissolution de l'UESL et des 20 CIL au bénéfice d'ALG, ALI et ALS)	8
1.3. Autres faits significatifs.....	8
<b>2. Informations générales</b> .....	<b>9</b>
<b>3. Principes et méthodes comptables</b> .....	<b>10</b>
3.1. Principes généraux.....	10
3.2. Présentation d'activités dissemblables.....	10
3.3. Méthodes de consolidation.....	11
3.4. Conversion des opérations en devises.....	11
3.5. Ecarts d'acquisition.....	11
3.6. Créances sur les établissements de crédit et assimilés.....	12
3.7. Opérations avec la clientèle.....	12
3.8. Immobilisations incorporelles.....	13
3.9. Immobilisations corporelles.....	13
3.10. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
3.11. Participations et autres titres détenus à long terme.....	14
3.12. Frais d'émission d'emprunts.....	14
3.13. Engagements de retraite et avantages similaires.....	14
3.14. Autres provisions.....	15
3.15. Détermination des produits.....	15
3.16. Impôts différés.....	16
3.17. Estimations et jugements comptables déterminants.....	16
<b>4. Information sectorielle</b> .....	<b>16</b>
<b>5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat</b> .....	<b>17</b>
5.1. Créances sur des établissements de crédit et assimilés.....	17
5.2. Opérations avec la clientèle.....	17
5.3. Titres de participation et autres titres détenus à long terme.....	18
5.4. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	18
5.5. Autres actifs.....	19



5.6.	Dettes envers les établissements de crédit.....	19
5.7.	Dettes envers la clientèle .....	20
5.8.	Autres passifs.....	20
5.9.	Provisions.....	21
5.10.	Produit net non bancaire.....	22
5.11.	Produit net bancaire .....	23
5.12.	Autres produits d'exploitation.....	23
5.13.	Charges générales d'exploitation .....	24
5.14.	Coût du risque.....	24
5.15.	Engagements donnés .....	25
5.16.	Engagements reçus.....	25
<b>6.</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>25</b>
6.1.	Effectif.....	25
6.2.	Transactions avec les parties liées.....	26
6.3.	Honoraires des commissaires aux comptes .....	27
<b>7.</b>	<b>Droits de réservations .....</b>	<b>27</b>
<b>8.</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture .....</b>	<b>28</b>
<b>9.</b>	<b>Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2018 .....</b>	<b>28</b>

## BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros				31 décembre	31 décembre
ACTIF		Notes		2018	2017
			Brut	Amortissements et dépréciations	Net
				Net	Net
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.1		4 039 983		3 640 659
Opérations avec la clientèle	5.2		16 311 695	-307 277	16 158 603
<i>Créances sur l'Etat, collectivités locales et agences de l'Etat</i>					
<i>Prêts à personnes physiques</i>			4 337 705	-280 478	4 291 997
<i>Prêts à personnes morales</i>			11 973 990	-26 799	11 866 606
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Actions et autres titres à revenus variables					
Participations et autres titres détenus à long terme	5.3		1 335	-208	1 127
Parts dans les entreprises liées					
Goodwill					
Immobilisations incorporelles	5.4		33 906	-26 676	6 596
Immobilisations corporelles	5.4		510 003	-72 384	437 619
Autres actifs	5.5		720 506	-287 565	432 941
<b>Total Actif</b>			<b>21 617 428</b>	<b>-694 110</b>	<b>20 923 318</b>

En milliers d'euros				31 décembre	31 décembre
PASSIF		Notes		2018	2017
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.6			1 295 655	1 422 605
Opérations avec la clientèle	5.7			5 648 122	5 372 802
<i>Dettes à l'Etat, collectivités locales ou agences de l'Etat</i>					
<i>Dettes à personnes physiques</i>				196 000	180 000
<i>Dettes à personnes morales</i>				92 607	102 554
				5 359 515	5 090 248
Autres Passifs	5.8			248 457	218 101
Provisions	5.9			188 988	192 735
Capitaux propres ( part groupe)				13 542 081	13 105 630
<i>Capital souscrit</i>					
				20 000	20 000
<i>Prime d'émission</i>					
<i>Réserves</i>					
				13 085 590	12 833 071
<i>Provisions réglementées et subventions</i>					
					40
<i>Résultat de l'exercice</i>					
				436 491	252 560
Intérêts minoritaires				15	15
<b>Total Passif</b>				<b>20 923 318</b>	<b>20 311 888</b>

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participations des employeurs	5.10.1	1 507 280	1 480 457
+ Subventions reçues	5.10.1	325 175	428 219
<i>Subventions reçues d'un autre fonds</i>		316 651	318 214
<i>Autres subventions</i>		8 524	110 005
- Subventions versées	5.10.2	-1 231 165	-1 595 062
<i>Subventions en faveur d'agences de l'Etat, collectivités locales ou agences de l'Etat</i>		-635 000	-959 000
<i>Subventions en faveur de personnes morales</i>		-165 046	-165 395
<i>Subventions en faveur de personnes physiques</i>		-93 030	-117 277
<i>Subventions versées à un autre fonds</i>		-316 651	-318 214
<i>Autres subventions</i>		-21 438	-35 176
<b>Produit Net Non Bancaire</b>		<b>601 290</b>	<b>313 614</b>
+ Intérêts et produits assimilés	5.11.1	172 534	191 799
- Intérêts et charges assimilées	5.11.2	-27 841	-25 652
+ Revenus des titres à revenu variable			15
+ Commissions (produits)			
- Commissions (charges)			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement		2 999	3 823
+ Autres produits d'exploitation bancaire		4 221	7 429
- Autres charges d'exploitation bancaire			
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>151 913</b>	<b>177 414</b>
Autres produits d'exploitation	5.12	40 319	17 172
Charges générales d'exploitation	5.13	-333 381	-289 108
<i>Frais de personnel</i>		-204 221	-179 843
<i>Autres frais administratifs</i>		-129 160	-109 265
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-9 680	-7 598
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>450 461</b>	<b>211 494</b>
Coût du risque	5.14	-13 378	41 677
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>437 083</b>	<b>253 171</b>
Gains et pertes sur actifs immobilisés		38	116
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>437 121</b>	<b>253 287</b>
Résultat exceptionnel		-41	-736
Impôt sur les résultats		-589	9
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>436 491</b>	<b>252 560</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations nettes amort. Écarts acq.			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>436 491</b>	<b>252 560</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>436 491</b>	<b>252 560</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital souscrit	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres Variations	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
<b>1 Janvier 2017</b>					<b>0</b>		<b>0</b>
Résultat de l'exercice			252 560		<b>252 560</b>		<b>252 560</b>
Apport en fonds propres	20 000				<b>20 000</b>		<b>20 000</b>
Variations de périmètre		12 833 071			<b>12 833 071</b>	15	<b>12 833 085</b>
<b>31 décembre 2017</b>	<b>20 000</b>	<b>12 833 071</b>	<b>252 560</b>	<b>0</b>	<b>13 105 630</b>	<b>15</b>	<b>13 105 645</b>
Affectation du résultat N-1		252 560	-252 560		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			436 491		<b>436 491</b>	0	<b>436 491</b>
Autres mouvements		-40			<b>-40</b>		<b>-40</b>
<b>31 décembre 2018</b>	<b>20 000</b>	<b>13 085 590</b>	<b>436 491</b>	<b>0</b>	<b>13 542 081</b>	<b>15</b>	<b>13 542 096</b>

La ligne « Variations de périmètre » sur l'exercice 2017 correspond principalement aux effets de la réforme d'Action Logement issue de l'ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employés à l'effort construction.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### 1.1. REFORME ACTION LOGEMENT

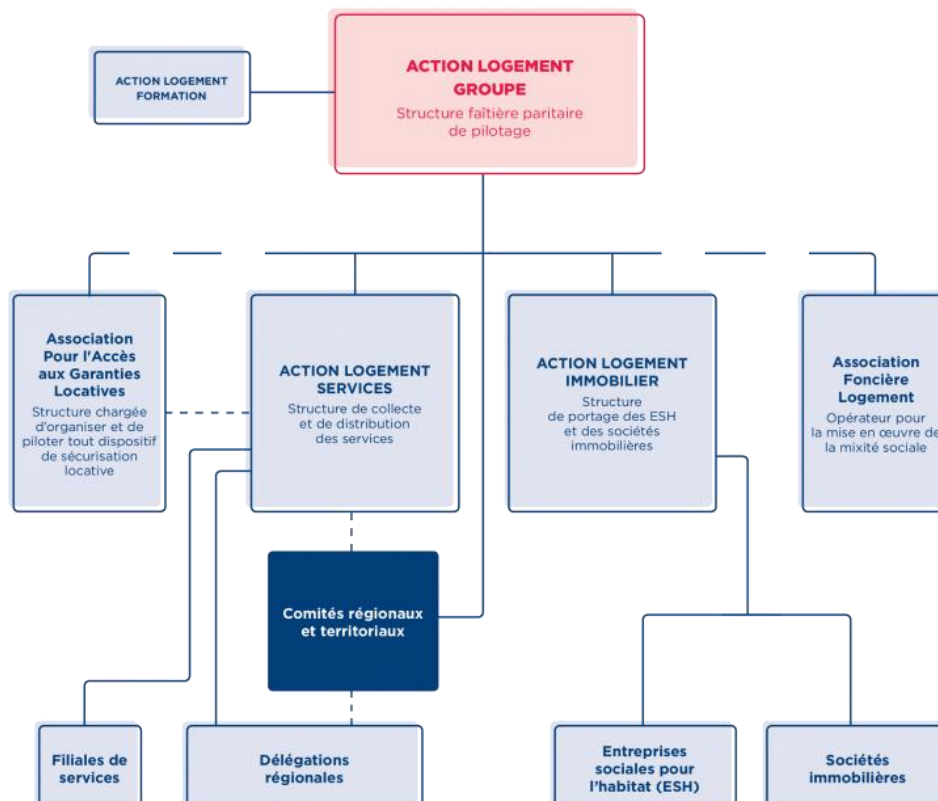
L'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (ci-après « l'Ordonnance ») a procédé à une profonde réorganisation du réseau Action Logement visant à simplifier et à rationaliser la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (ci-après « PEEC ») et la distribution des emplois de cette participation.

Cette réforme s'est traduite par la disparition des différents Comités Interprofessionnels du Logement (CIL), ainsi que de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (ci-après « UESL ») et par la centralisation de la collecte de la PEEC entre les mains d'un collecteur unique, tout en mettant en place une territorialisation permettant de renforcer son ancrage territorial en réaffirmant la priorité donnée à l'échelle de proximité de l'action de nos ESH en appui des politiques locales de l'habitat conduites par les collectivités locales.

Le groupe Action Logement est dorénavant organisé autour de trois organismes principaux à gouvernance paritaire dont le premier détient l'intégralité du capital des deux autres :

- l'association **Action Logement Groupe** (ci-après « ALG »), structure faîtière en charge du pilotage du groupe, des relations avec l'État et de la communication institutionnelle ;
- la SAS **Action Logement Services** (ci-après « ALS »), structure unique de la collecte de la PEEC et de distribution des aides et services aux entreprises ;
- la SAS **Action Logement Immobilier** (ci-après « ALI ») qui détient les titres des participations de l'ensemble des filiales immobilières du groupe. Cette holding a vocation à assurer pour le groupe Action Logement la mission d'accompagnement et de sécurisation du pilotage de ses filiales et participations.

Les associations AFL (Association Foncière Logement) et APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives) font également partie du groupe Action Logement.



## 1.2. DEVOLUTION (DISSOLUTION DE L'UESL ET DES 20 CIL AU BENEFICE D'ALG, ALI ET ALS)

L'ordonnance n° 2016-14 08 du 20 octobre 2016, relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort construction, a fixé les conditions de dévolution des CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) et de l'UESL au travers l'article 6 III et IV et a nommé ALG en tant que liquidateur (article 6 II de l'ordonnance du 20 octobre 2016).

L'ordonnance prévoit :

1. le transfert des biens, droits et obligations des CIL selon les modalités suivantes (référence, article 6, III) :
  - Transfert à ALS de tous les biens, droits et obligations à l'exclusion des participations :
    - Par Fonds d'origine (PEEC, PEAC, PSEEC) et transférés aux mêmes Fonds à l'exclusion des opérations effectuées sous la forme d'octroi de garantie qui doivent être transférées au Fonds de garantie ;
    - Transfert à ALI de tous les biens, droits et obligations relatives à des participations.
2. le transfert des biens, droits et obligations de l'UESL de la manière suivante : (référence, article 6, IV)
  - Transfert à ALS en Fonds PEEC de tous les biens, droits et obligations issues du Fonds d'intervention et du Fonds d'intervention sociale à l'exclusion des biens, droits et obligations relatives à des participations ;
  - Transfert à ALS en Fonds de garantie de tous les biens, droits et obligations issues du Fonds GURL (Garantie Universelle des Risques Locatifs) ;
  - Transfert à ALI des biens, droits et obligations relatives à des participations ;
  - Transfert à ALG de tous les biens, droits et obligations issues du fonds de Fonctionnement.

Ainsi, conformément à l'article 6, IV de l'ordonnance et à l'arrêté du ministre chargé du logement et de l'habitat durable du 28 octobre 2016 relatif à la dissolution de l'UESL et des CIL, ces derniers ont fait l'objet d'une dissolution le 31 décembre 2016 après la dévolution de leurs actifs et passifs au bénéfice d'ALG, d'ALI et d'ALS.

## 1.3. AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS

- Restructuration des filiales de titres V : transfert des activités de services à ALS

Aux termes de l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016, les filiales des CIL (plus de 600 entités) ont été transférées initialement sous ALI.

Les opérations de restructuration ont été menées sous l'égide d'ALG au cours de l'exercice 2017 afin de réaffecter toutes les activités de service sous ALS.

Les autres filiales (structures restantes après transfert des activités de service et autres filiales) des ex-CIL d'ALI sont en cours de finalisation de restructuration sous l'égide d'ALI.

- Par ailleurs, le 16 janvier 2018 a été signée la convention quinquennale passée entre l'Etat et Action Logement au titre des exercices 2018 à 2022. Cette convention se substitue à la convention État / Action Logement 2015 – 2019 du 2 décembre 2014 dont les stipulations sont privées d'effet.

## 2. INFORMATIONS GENERALES

ALS SASU et ses filiales constituent ensemble le « groupe ALS ». Action Logement Service, filiale d'Action Logement Groupe, est pilotée par les organisations patronales et syndicales de salariés, gère paritairement la participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) afin de faciliter l'accès au logement pour les salariés et de favoriser leur accès à l'emploi. Action Logement contribue à améliorer la situation du logement en France, participant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.

Ces états financiers consolidés ont été établis au 31 décembre 2018, pour un exercice d'une durée de 12 mois. A titre de comparaison, l'exercice 2017 est présenté dans les états consolidés. Cet exercice à une durée de 12 mois et 10 jours, ALS ayant été créée le 22 décembre 2016 et établissant ses premiers comptes consolidés. La prise de contrôle de l'UESL et des 20 CIL par le Groupe Action Logement (et donc des filiales de services par ALS) étant intervenue au 31 décembre 2016, le résultat et les flux bilanciaux 2017 des filiales correspondent à 12 mois d'activité. A ce titre, la plupart des tableaux de variation 2018 au bilan présentent une variation du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, la colonne 1<sup>er</sup> janvier 2018 représentant les soldes issus de la consolidation ALS au 31 décembre 2017.

Les écritures de dévolution, ainsi que la transcription de la restructuration du Groupe ALG dans la comptabilité par fonds pour ALS (plus d'un million d'écritures), n'ont pas été clairement identifiées dans les comptabilités des filiales. De ce fait les flux de dévolution/restructuration ne sont pas tous dissociables des flux d'exploitation de l'exercice 2017, entraînant l'impossibilité de présenter certaines informations annexes (flux de bilan).

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 3.1. PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers du groupe ALS sont établis conformément :

- aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-07 relatif aux comptes consolidés des entreprises du secteur bancaire,
- au règlement n°2017-02 du 5 juillet 2017 relatif aux comptes annuels et consolidés du Groupe Action Logement.

L'établissement des comptes consolidés implique une homogénéisation des comptes individuels ainsi que des retraitements de consolidation.

L'entité consolidante a défini et diffusé les méthodes et principes comptables qui sont applicables aux entités incluses dans son périmètre de consolidation. Ainsi, le groupe ALS peut retenir des options et méthodes comptables différentes dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés, et ce même si une méthode préférentielle est appliquée dans les comptes individuels : le respect du principe d'homogénéité des méthodes d'évaluation et de présentation prévaut sur l'application des méthodes préférentielles.

Certains retraitements peuvent être nécessaires au niveau des comptes consolidés. Ces retraitements sont effectués en central et ne sont pas applicables aux comptes individuels.

Sauf indication contraire, les comptes sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euro le plus proche. Pour le compte de résultat, les produits sont positifs et les charges négatives. Pour le bilan, les comptes de l'actif sont positifs hormis les amortissements et dépréciations, les comptes du passif sont positifs hormis les éventuels comptes débiteurs pour les capitaux propres.

### 3.2. PRESENTATION D'ACTIVITES DISSEMBLABLES

Les états financiers des filiales ALS, qui ont le statut de sociétés commerciales, sont établis conformément au règlement ANC n°2014-07.

Les spécificités suivantes sont prises en compte :

- Seuls les produits et charges d'intérêts des filiales rentrent dans la détermination du Produit Net Bancaire,
- La production vendue de services ainsi que les produits annexes ne rentrant pas dans l'agrégat du « produit net bancaire » sont regroupés au sein du même agrégat « Autres produits d'exploitation ».



### 3.3. METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les opérations et les soldes intragroupes sont éliminés. Les éventuelles plus et moins-values sur cessions d'actifs inférieures à 7.5 millions d'euros ne sont pas neutralisées pour limiter la complexité de leur suivi dans le temps.

Des seuils de signification sont appliqués afin de ne retenir que les filiales contrôlées ayant une contribution notable aux comptes consolidés du Groupe Action Logement, notamment pour les filiales du secteur Immobilier. Ces seuils alternatifs sont les suivants :

- total bilan supérieur à 6 millions d'euros et total du chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros ;
- ou filiales ne dépassant pas les seuils bilan et résultat mais détenant plus de 150 logements ;
- ou holdings ne dépassant pas les seuils mais qui contrôlent des filiales remplissant les conditions de seuils.

Le périmètre de consolidation figure au paragraphe 9.

### 3.4. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les états financiers consolidés sont établis en euros. Toutes les entités consolidées sont situées en France.

### 3.5. ECARTS D'ACQUISITION

#### 3.5.1. PREMIERE CONSOLIDATION DU GROUPE ACTION LOGEMENT

La consolidation 2017 du Groupe Action Logement (et par conséquent du palier groupe ALS) est la première consolidation d'un ensemble issu de la dissolution et du transfert des actifs de 20 cils entre ALG, ALS et ALI au 31 décembre 2016.

Conformément à l'article L 131-2 du règlement ANC n°2017-02 du 5 juillet 2017, les actifs et passifs des entités consolidées détenues avant la première consolidation sont repris dans les comptes consolidés pour leur valeur nette comptable et la différence entre la valeur comptable des titres de participations dans l'entité consolidante et la part de capitaux propres de l'entité consolidée est portée au passif du premier bilan consolidé dans les réserves consolidées.

#### 3.5.2. PRINCIPES GENERAUX

Lors de l'acquisition d'une entité, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. La juste valeur des éléments incorporels et corporels identifiables de l'actif est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché. La valeur d'entrée des actifs dans le bilan consolidé correspond donc à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition correspond à l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il est positif, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif immobilisé sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, il n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé au

moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Lorsqu'il est négatif, l'écart d'acquisition est inscrit au passif du bilan consolidé au niveau des provisions pour risques et charges et est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Sont également considérés comme des écarts d'acquisition, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des entités consolidées, et dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs.

### 3.6. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue (CAT, DAT, Livrets).

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, incluant les frais directement imputables à l'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions, frais d'actes).

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois (ou, pour les titres non cotés, à leur valeur probable de réalisation).

### 3.7. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les prêts sont enregistrés à l'actif du bilan lors des décaissements de fonds au profit des tiers, ceci en vertu de dispositions contractuelles par lesquelles l'entité s'engage à transmettre à des personnes physiques ou morales l'usage de moyens de paiement pendant une durée supérieure à un an.

La signature du contrat n'entraîne donc pas l'inscription à l'actif. Elle crée en revanche un engagement financier à comptabiliser en engagements hors bilan.

Conformément à l'article 121-4 du règlement ANC n°2017-02, les prêts accordés par ALS et qui sont classés comme des encours douteux (au sens de l'article 2211-1 du règlement ANC n°2014-07) suivent les règles de dépréciation spécifiques ci-dessous :

Prêts à personnes physiques : les prêts dont les créances échues sont impayées depuis plus de six mois sont dépréciés en totalité, à l'exclusion des prêts assortis de garanties qui peuvent effectivement être mises en œuvre.

Prêts à personnes morales : les prêts dont les créances échues sont impayées depuis plus d'un an sont dépréciés de la manière suivante :

- 100 % des créances échues ;
- 100 % du capital restant dû exigible à moins de cinq ans.

Les prêts aux personnes morales dont les créances échues sont impayées depuis plus de six mois et depuis moins d'un an sont dépréciés de la manière suivante :

- 50 % des créances échues ;
- 50 % du capital restant dû exigible à moins de cinq ans.

Aucune valeur minimale n'est applicable aux prêts assortis d'une garantie qui peut effectivement être mise en œuvre.

Les dossiers en contentieux, ou faisant l'objet d'une procédure judiciaire, sont dépréciés en fonction de l'appréciation des risques.

Indépendamment de la dépréciation appliquée, dès lors qu'apparaît une perte probable, les prêts concernés peuvent être dépréciés avant la date préconisée par le décret, si la situation le justifie.

### 3.8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, incluant les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes.

- **Logiciels et sites internet**

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et cinq ans).

Les coûts de création de site Internet participant aux systèmes d'information ou commerciaux sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement du site.

Les immobilisations incorporelles sont, le cas échéant, amorties linéairement selon les durées d'amortissements suivantes :

- Fonds commercial (si la présomption de durée d'utilisation non limitée a été réfutée) : durée d'usage ou 10 ans ;
- Brevets et licences : durée d'usage ou 20 ans ;
- Logiciels : durée d'usage généralement comprise entre 1 et 5 ans.

### 3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### 3.9.1. PRINCIPES GENERAUX

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément à un plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable. L'amortissement commence à la date de mise en service, début de la consommation des avantages économiques qui lui sont attachés.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé, dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif, sur la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation. Le Groupe retient un amortissement selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

Type d'immobilisation corporelle	Durée
Agencement des terrains	5 ans
Constructions (bâtiments administratifs)	10 à 50 ans
Agencements, aménagement des constructions	5 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute de laquelle est déduite, le cas échéant, sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

### 3.10. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les terrains et les marques, ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

### 3.11. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions, frais d'actes). Si des frais d'acquisition sont constatés en charge dans les comptes sociaux, ces frais devront être retraités au niveau des comptes consolidés pour être incorporés au coût d'acquisition des titres.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est appréciée sur la base de différents critères tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le Groupe.

### 3.12. FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Les frais d'émission d'emprunt sont inscrits en charges de l'exercice.

### 3.13. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Les sociétés du groupe ALS disposent de différents régimes de retraite ; toutefois, le principal engagement de retraite supporté est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de départ. Ces IFC sont donc comptabilisées au passif du bilan sous forme de provision.

#### 3.13.1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe applique la méthode n°2 de la Recommandation ANC 2013-02. Ainsi, les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués selon la méthode des crédits d'unités projetés. Selon cette méthode, l'engagement est évalué sur la base de la valeur actuelle de la projection du salaire et des droits à la date de départ en retraite, pondérée d'un coefficient représentatif de l'ancienneté du bénéficiaire, et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entité à l'âge de départ en retraite.

La totalité des engagements est provisionnée, c'est-à-dire la retraite et les prestations assimilées, pour le personnel retraité et le personnel actif. La provision inclut les charges sociales correspondantes.

Dans le cas où l'engagement est externalisé en totalité (constitution d'un fonds de couverture auprès d'assurances ou d'institutions de prévoyance), aucun passif n'est comptabilisé.

Dans le cas où l'engagement est partiellement externalisé, la différence entre le montant de l'engagement externalisé et le montant des engagements calculé selon les méthodes du Groupe est comptabilisée au passif du bilan sous forme de provision.

Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et comptabilisé en résultat d'exploitation.

Les écarts actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### 3.13.2. AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le groupe ALS correspondent principalement aux médailles du travail évaluées sur la base d'hypothèses actuarielles.

Le coût actuariel est enregistré en résultat sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

## 3.14. AUTRES PROVISIONS

### 3.14.1. PROVISIONS FONDS DE GARANTIE

Les différents dispositifs de garantie proposés par ALS (LOCA-PASS®, GRL®/PASS GRL, VISALE, Fonds Sécurisation Accédants PASS) font l'objet de provisions à la clôture de l'exercice en fonction des risques de sinistres et des frais de gestion évalués comme suit :

- LOCA PASS® : la provision comprend une estimation des sinistres et frais de gestion, nette des recours par génération de garanties accordées. Elle est estimée par des actuaires ;
- GRL®/PASS GRL : le provisionnement des sinistres à payer et la provision pour le dispositif GRL® sont calculés selon une méthode de cadencement des règlements. Cette méthode, appelée « méthode Chain Ladder », consiste à examiner statistiquement le développement temporel de la sinistralité sur les dossiers ouverts. Conformément au décret n° 2001-1620 sur le fonctionnement du fonds GURL, les provisions sont évaluées par un actuaire indépendant (membre d'une association d'actuaires reconnue par l'ACPR) ;
- VISALE : sur la base des travaux d'un actuaire indépendant (membre d'une association d'actuaires reconnue par l'ACPR), une provision est constatée pour les sinistres tardifs ou à payer au titre des cautions couvrant un bail. Cette provision tient compte du taux de mise en jeu et la durée de mise en jeu de la caution ;
- Fonds de sécurisation Accédants PASS : la SGFGAS (Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété) se charge de la gestion du dispositif de sécurisation du fonds des accédants PASS. A ce titre, la SGFGAS fournit les prévisions de sinistralité de chaque « génération » de prêt (production d'une année) qui permettent la mise à jour de la provision.

Au niveau du compte de résultat, les dotations et reprises de provisions sont regroupées sous la ligne « Coût du risque ». Concernant les provisions au bilan, voir note 5.9.

## 3.15. DETERMINATION DES PRODUITS

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- Acquis à l'exercice.

Les principaux agrégats des produits sont :

- Le Produit Net Non Bancaire (PNNB) : constitué de la participation des employeurs (collecte) net des subventions versées.
- Le Produit Net Bancaire (PNB) : constitué de la marge nette d'intérêts sur les prêts octroyés à la clientèle.
- Les autres produits d'exploitation intègrent les produits antérieurs à caractère d'exploitation, les transferts de charge d'exploitation et les autres produits ne rentrant pas dans la détermination du Produit Net Non Bancaire et du Produit Net Bancaire.

### 3.16. IMPOTS DIFFERES

Selon les termes du rescrit fiscal spécifique à ALS et en fonction des activités définies à date dans la convention quinquennale 2018-2022, le résultat fiscal d'ALS des années à venir devrait rester déficitaire à l'image des déficits fiscaux de 2017 et de 2018. A ce titre, aucun déficit n'est activé et aucun impôt différé n'est également reconnu.

### 3.17. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers conduit la Direction du groupe ALS à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les dépréciations des prêts et créances, et les provisions. Le Groupe Action Logement fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs.

Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

## 4. INFORMATION SECTORIELLE

Les filiales d'ALS incluses dans les comptes consolidés ont de façon regroupée ou individuellement une contribution inférieure à 2% des principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

Une information présentant la contribution d'ALS d'une part et le regroupement des autres filiales d'autre part n'apporte pas, selon nous, une information pertinente et permettant au lecteur des comptes consolidés d'avoir une meilleure vision des activités du groupe ALS.

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. CREANCES SUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Banques comptes courants	2 330 278	2 687 934
Placements banques	1 709 705	952 725
<b>Total Créances sur des établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4 039 983</b>	<b>3 640 659</b>

Le poste Banques comptes courants comprend pour 298 millions de comptes courants ainsi que 2 004 millions de comptes rémunérés.

Les placements sont constitués principalement pour 1 220 millions de comptes à terme ainsi que 445 millions de comptes sur livrets.

### 5.2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Augmentation	Diminution	Pertes sur créances irrecouvrables	Autres variations	31 décembre 2018
Prêts à personnes physiques	4 631 648	653 656	-856 868	-80 230	-10 501	4 337 705
Prêts à personnes morales	11 895 900	764 952	-683 287	-14 076	10 501	11 973 990
<b>Total Opérations avec la clientèle</b>	<b>16 527 548</b>	<b>1 418 608</b>	<b>-1 540 155</b>	<b>-94 306</b>	<b>0</b>	<b>16 311 695</b>

Ce poste correspond aux prêts accordés aux clients personnes physiques et morales par Action logement services, et a enregistré une baisse des prêts accordés aux personnes physiques en 2018 par rapport à 2017.

#### Dépréciations des prêts :

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2018
Prêts à personnes physiques	-339 651	-119 194	190 881	-12 514	-280 478
Prêts à personnes morales	-29 294	-8 919	18 160	-6 746	-26 799
<b>Total Dépréciations</b>	<b>-368 945</b>	<b>-128 113</b>	<b>209 041</b>	<b>-19 260</b>	<b>-307 277</b>

Des reclassements de présentation ont été opérés au niveau des dépréciations de prêts afin de refléter au mieux le coût du risque au niveau du résultat, ces reclassements correspondent à un montant 19.3 millions d'euros de reprises nettes de provisions pour risques du fonds de garantie (Voir notes 5.9 et 5.14).

#### Echéancier des prêts :

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2018	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Prêts à personnes physiques	4 337 705	546 540	1 413 225	2 377 940
Prêts à personnes morales	11 973 990	545 118	2 164 029	9 264 843
<b>Total prêts</b>	<b>16 311 695</b>	<b>1 091 658</b>	<b>3 577 254</b>	<b>11 642 783</b>

### 5.3. TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En milliers d'euros	01 janvier 2018	31 décembre 2018	QP du capital détenu	Montat ndu capital	Résultat	Capitiaux propres
Atriom	698	698	100,00%	696	-265	489
Réunion Habitat SAS	599	599	99,75%	600	-15	1 734
Martinique Habitat	38	38	99,76%	38	-153	-83
<b>Total Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>1 335</b>	<b>1 335</b>				

Ce poste correspond aux participations non consolidées détenues par le groupe ALS. A noter que les titres de la société Atriom sont dépréciés à hauteur de 208 milliers d'euros.

### 5.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

#### Valeurs brutes :

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>30 787</b>	<b>2 839</b>	<b>-54</b>	<b>334</b>	<b>33 906</b>
Droit au bail	457				457
Logiciels	28 691	2 370	-54	1 972	32 979
Immobilisations incorporelles en cours	1 638	239		-1 638	239
Fonds commercial	1	230			231
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>494 307</b>	<b>26 815</b>	<b>-10 785</b>	<b>-334</b>	<b>510 003</b>
Terrains	326 422		-8 953	7 244	324 713
Constructions	115 907	64	-398	11 743	127 316
Autres immobilisations corporelles	37 055	4 027	-1 336	8 524	48 270
Immobilisations corporelles en cours	14 923	22 724	-98	-27 845	9 704
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles - Valeurs brutes</b>	<b>525 094</b>	<b>29 654</b>	<b>-10 839</b>		<b>543 909</b>

L'augmentation des immobilisations correspond principalement à des acquisitions d'immeubles et de terrains par Solendi Expansion ainsi que des acquisitions de matériel de bureau, de mobiliers et de logiciels informatiques chez ALS.

Les autres variations correspondent au reclassement en constructions d'immeubles réceptionnés, auparavant classés en immobilisations en cours chez Solendi Expansion.

#### Amortissements et dépréciations :

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Dotations	Reprises/ Cessions	Autres variations	31 décembre 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-24 191</b>	<b>-2 524</b>	<b>39</b>		<b>-26 676</b>
Droit au bail					
Logiciels	-24 191	-2 481	39		-26 633
Fonds commercial		-43			-43
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-66 129</b>	<b>-7 201</b>	<b>1 045</b>	<b>-99</b>	<b>-72 384</b>
Terrains	-8		8		
Constructions	-35 862	-3 866	120	4 278	-35 330
Autres immobilisations corporelles	-30 259	-3 335	917	-4 377	-37 054
<b>Total Amortissements et dépréciations</b>	<b>-90 320</b>	<b>-9 725</b>	<b>1 084</b>	<b>-99</b>	<b>-99 060</b>



## 5.5. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gage espèces	286 656	300 000
Autres créances personnes physiques	19 201	18 529
Prêts accordés	31 898	24 997
Autres créances clients	351 060	25 076
Autres créances	31 691	8 036
<b>Total Autres actifs</b>	<b>720 506</b>	<b>376 638</b>

Les autres actifs sont principalement constitués du gage espèces de 286.6 M€ complètement déprécié, et de l'apport de 333 M€ pour la constitution de l'ONV (compte d'attente avant la création de la structure).

### Dépréciations des autres actifs :

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Dotations	Reprises	31 décembre 2018
Gage espèces	-300 000	0	13 344	-286 656
Autres	-121	-846	58	-909
<b>Total Dépréciations des autres actifs</b>	<b>-300 121</b>	<b>-846</b>	<b>13 402</b>	<b>-287 565</b>

La reprise de dépréciation du gage espèces correspond au montant constaté en pertes de 13.3 millions d'euros.

## 5.6. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Variation	Augmentation	Diminution	31 décembre 2018
Emprunts CDC	1 362 905			-101 320	1 261 585
Intérêts courus emprunts CDC	22 486	-22 486			
Emprunts établissements de crédit	36 992			-3 117	33 875
Intérêts courus emprunts établissements de crédit	222	-27			195
<b>Total dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>1 422 605</b>	<b>-22 513</b>		<b>-104 437</b>	<b>1 295 655</b>

En 2013 et 2015, deux contrats de prêts ont été signés entre la CDC et l'ex-UESL pour un montant de 1 700 millions d'euros afin de soutenir le niveau de construction, de réhabilitation, d'acquisition de logements sociaux ou de participation au capital de bailleurs. L'ensemble des tirages s'est élevé à 1 564 millions d'euros et l'encours à fin 2018 est de 1 261,6 millions d'euros.

Les emprunts auprès des établissements de crédit correspondent à l'encours emprunt bancaire contracté par Solendi Expansion.

## 5.7. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2018
Dettes à l'Etat, collectivités locales et agences de l'Etat	180 000	196 000	-180 000		196 000
Dettes à personnes physiques	102 554	119 672	-129 619		92 607
Dettes à personnes morales	5 090 248	463 985	-174 238	-20 480	5 359 515
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 372 802</b>	<b>779 657</b>	<b>-483 857</b>	<b>-20 480</b>	<b>5 648 122</b>

Les dettes à l'Etat, collectivités locales et agences de l'Etat correspondent au financement ANRU-PNRU au titre de l'enveloppe 2018.

Les dettes aux personnes physiques correspondent principalement à l'encours des Aides MOBILI.

Les dettes aux personnes morales correspondent quant à elles aux fonds reçus sous forme de prêts dans le cadre de la PEEC, les autres variations correspondent aux fonds échus prescrits ainsi que des transformations en subventions de fonds reçus sous forme de prêts.

Echéancier des dettes envers la clientèle :

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2018	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à l'Etat, collectivités locales et agences de l'Etat	196 000	196 000		
Dettes à personnes physiques	92 607	92 607		
Dettes à personnes morales	5 359 515	376 474	787 404	4 195 637
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 648 122</b>	<b>665 081</b>	<b>787 404</b>	<b>4 195 637</b>

## 5.8. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres dettes sociales	50 430	54 101
Autres impôts et taxes	15 436	6 556
Autres dettes fournisseurs	31 458	28 029
Avances preneurs pass foncier	115 101	119 048
Autres dettes	36 032	10 367
<b>Total Autres Passifs</b>	<b>248 457</b>	<b>218 101</b>

## 5.9. PROVISIONS

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	1er janvier 2018	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2018
Provisions pour risques	130 566	4 911	-1 577	-19 258	114 642
Provisions pour pensions et retraites	60 130	3 836	-3 102		60 864
Autres provisions pour charges	2 039	11 480	-37		13 482
<b>Total Provisions</b>	<b>192 735</b>	<b>20 227</b>	<b>-4 716</b>	<b>-19 258</b>	<b>188 988</b>

Les provisions pour risque correspondent notamment aux provisions du fonds de garantie chez ALS :

- 50.5 millions d'euros liés à la provision pour sinistres et frais de gestion pour le dispositif LOCA-PASS®, nette de recours par génération de garanties accordées. Cette provision faisant l'objet d'une estimation par des actuaires,
- 17.9 millions d'euros de provision sur le fonds GURL (dispositifs PASS-GRL® et GRL®). A noter que ces provisions sont couvertes par la trésorerie du fonds GURL qui s'élève à 120.5 millions d'euros au 31 décembre 2018,
- 35.1 millions d'euros de provision pour sinistres et frais de gestion liés au dispositif VISALE,
- 3.6 millions d'euros de provisions sur le fonds de Sécurisation Accédants PASS.

Le montant de 19.3 millions d'euros en autres variations correspond aux dotations nettes des reprises des provisions pour risques, qui ont été reclassées vers les variations des dépréciations de prêts, pour des besoins de présentation au niveau du coût du risque (voir détail ci-dessous, également notes 5.2 et 5.14).

En milliers d'euros	31 décembre 2017	Dotations / Reprise	31 décembre 2018
Provision pour risques garantie LOCA-PASS®	56 688	-6 219	50 469
Provision sur dispositifs GRL® et PASS-GRL®	43 931	-26 045	17 886
Provision VISALE	14 937	20 132	35 069
Provision sur fonds de sécurisation PASS	10 764	-7 127	3 637
<b>Provisions pour risques du fonds de garantie</b>	<b>126 320</b>	<b>-19 258</b>	<b>107 061</b>

S'agissant de engagements de retraites et assimilés, les principales hypothèses retenues pour leur évaluation sont les suivantes :

<b>Hypothèses communes à toutes les filiales</b>	
Taux d'actualisation	1,50%
Table de mortalité	INSEE H/F 2011-2013
<b>Hypothèses propres à chaque filiale</b>	
Augmentation annuelle des salaires	Entre 0,5% et 3%
Taux de rotation du personnel	Tables de rotation du personnel décroissantes en fonction de l'âge, et prennent des valeurs variant entre 5% et 0%.
Age de départ à la retraite	Entre 62 et 65 ans
Taux de charges sociales par catégorie d'emploi	Entre 50% et 69,8%

Les autres provisions pour charges comprennent une grande diversité d'éléments, dont :

- Des provisions pour charges informatiques chez ALS pour 10,4 millions d'euros ;
- Des provisions pour risques et charges divers pour 3.2 millions d'euros.

## 5.10. PRODUIT NET NON BANCAIRE

Le Produit Net Non Bancaire (PNNB) est constitué de la participation des employeurs (collecte) net des subventions versées.

### 5.10.1. FONDS REÇUS SOUS FORME DE SUBVENTION

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participation des employeurs	1 507 280	1 480 457
<i>Fonds reçus sous forme de subvention</i>	<i>1 486 800</i>	<i>1 446 441</i>
<i>Fonds échus et prescrits</i>	<i>18 627</i>	<i>34 303</i>
<i>Transformation en subvention fonds reçus en prêts</i>	<i>1 853</i>	<i>-287</i>
Subventions reçues d'un autre fonds	316 651	318 214
Fonds reçus	8 524	110 005
<b>Total Fonds reçus sous forme de subvention</b>	<b>1 832 455</b>	<b>1 908 676</b>

Les participations des employeurs restent relativement stables en 2018. Le montant des Fonds reçus de 110 millions en 2017 correspondait à la reprise de la subvention constatée dans l'ex- UESL et apportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le versement de 60 millions d'euros à l'ANRU et 50 millions d'euros à l'ANAH au titre des engagements de politique nationale de 2017.

Les subventions reçues d'un autre fonds correspondent à des transferts de subventions des différents fonds (PEEC et PEAEF notamment) vers le fonds de fonctionnement (voir note subventions versées ci-dessous).

### 5.10.2. SUBVENTIONS VERSEES

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Financements de politiques nationales	-635 000	-959 000
Subventions aux personnes physiques	-93 030	-117 277
Subventions aux personnes morales	-165 046	-165 395
Subvention versées à un autre fonds	-316 651	-318 214
Autres subventions	-21 438	-35 176
<b>Total Subventions versées</b>	<b>-1 231 165</b>	<b>-1 595 062</b>

L'évolution des subventions versées en 2018 est due notamment à la baisse de 324 millions des financements de politiques nationales (ANRU-PNRU, ANAH, NPNRU, FNAP et AFL).

Les autres subventions correspondent aux subventions versées aux autres sociétés du Groupe Action Logement (ALG pour 17.3 millions d'euros et APAGL pour 4.1 millions d'euros).

## 5.11. PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire (PNB) est constitué de la marge nette d'intérêt sur les prêts octroyés à la clientèle.

### 5.11.1. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Opérations avec les établissements de crédit	14 549	20 755
Opérations avec les personnes physiques	60 991	67 695
Opérations avec des personnes morales	96 988	103 339
Autres intérêts et produits assimilés	6	10
<b>Total Intérêts et produits assimilés</b>	<b>172 534</b>	<b>191 799</b>

La baisse des produits d'intérêts est principalement liée à la baisse des encours et la sortie d'actifs à rendement élevé au cours de l'exercice 2018.

### 5.11.2. INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Opérations avec les établissements de crédit	-22 568	-22 507
Opérations avec la clientèle	-3 933	-1 436
Autres intérêts et charges assimilés	-1 340	-1 709
<b>Total Intérêts et charges assimilés</b>	<b>-27 841</b>	<b>-25 652</b>

## 5.12. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production vendue de services	13 937	7 236
Autres produits des activités annexes	22 198	2 380
Mise à disposition de personnel facturé	4 184	7 556
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>40 319</b>	<b>17 172</b>

La production vendue de services correspond principalement à l'Aide MOBILI-PASS® pour 11.5 millions d'euros et 1.1 million d'euros du FASTT (Fonds Aides Sociales Travail Temporaire) chez la filiale Ma Nouvelle Ville.

Les produits des activités annexes concernent notamment les commissions reçues de la part des banques pour 10.3 millions d'euros et des produits des assurances de 2.7 millions d'euros chez la filiale Projimmo Conseil.

### 5.13. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais de personnel	-204 221	-179 843
<i>Rémunérations du personnel</i>	-135 644	-116 739
<i>Charges de sécurité soc. et de prévoyance</i>	-68 107	-56 624
<i>Autres charges de personnel</i>	-904	-6 576
Autres frais administratifs	-129 160	-109 265
<i>Sous-traitance</i>	-20 678	-18 343
<i>Loyers et charges locatives</i>	-22 299	-18 456
<i>Intermédiaires et honoraires</i>	-12 471	-17 053
<i>Dotations aux provisions d'exploitation</i>	-20 243	
<i>Entretien et réparations</i>	-7 756	-8 468
<i>Taxes diverses</i>	-17 077	-17 095
<i>Cotisation ANCOLS/ACPR/ Autres</i>	-7 352	-7 395
<i>Frais de poste et de télécommunications</i>	-7 300	-7 072
<i>Déplacements et réceptions</i>	-3 242	-4 393
<i>Assurances</i>	-983	-1 276
<i>Autres frais administratifs</i>	-9 759	-9 714
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>-333 381</b>	<b>-289 108</b>

Le montant de 20.2 millions d'euros de dotations aux provisions d'exploitation correspond notamment à des provisions pour charges informatiques de 10.3 millions d'euros chez ALS, ainsi que des dotations aux provisions pour indemnités de fin de carrière et d'autres provisions relatives au personnel sur l'ensemble du groupe ALS.

### 5.14. COUT DU RISQUE

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Pertes sur créances irrécouvrables prêts PP	-80 230	-84 627
Pertes sur créances irrécouvrables prêts PM	-14 076	-1 749
Versements aux assureurs	0	-24 597
Dotations aux dépréciations des prêts PP/PM	-128 113	-177 152
Reprises sur dépréciations des prêts PP/PM	209 041	329 802
<b>Total coût du risque</b>	<b>-13 378</b>	<b>41 677</b>

Cet agrégat comprend les dotations nettes de reprises de dépréciations de prêts aux personnes physiques et morales, des pertes sur prêts irrécouvrables, ainsi que des dotations nettes de reprises de provisions pour fonds de garanties (voir notes 5.2 et 5.9).

Le coût du risque enregistre une augmentation de 55.1 millions d'euros en 2018, liée à la baisse des dotations nettes à la dépréciation des prêts de 71.7 millions, partiellement compensée par la baisse des pertes et des versements aux assureurs de 16.7 millions d'euros par rapport à 2017.

## 5.15. ENGAGEMENTS DONNES

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Hypothèques et nantissements	7 425	7 425
Garanties LOCA-PASS et VISALE accordées	2 845 808	2 213 550
Avals, cautions, garanties	2 881 487	2 384 365
<b>Sous-total garanties données</b>	<b>5 734 720</b>	<b>4 605 340</b>
Politiques nationales (subventions à verser)	3 019 000	3 504 000
Prêts aux autres personnes morales	3 223 982	2 147 734
Prêts aux personnes physiques	134 037	144 212
Reste à payer sur marchés signés - Opérations locatives	150	6 982
Autres engagements donnés	0	0
<b>Engagements donnés</b>	<b>12 111 889</b>	<b>10 408 268</b>

## 5.16. ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avals, cautions, garanties - Reçus	25 379	145
<b>Sous-total garanties reçus</b>	<b>25 379</b>	<b>145</b>
Autres emprunts - Reçus	77 866	82 474
<b>Engagements reçus</b>	<b>103 245</b>	<b>82 619</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. EFFECTIF

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2018 :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Cadres y compris dirigeants	891	895
Employés non cadres	2 239	2 186
<b>Effectif moyen (ETP)</b>	<b>3 130</b>	<b>3 081</b>

## 6.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En milliers d'euros		31 décembre 2018					
		Bilan		Résultat		Hors bilan	
Code ANCOLS	Dénomination sociale	Montant brut des prêts accordés	Dépréciation	Montant net des prêts accordés	Intérêts et produits assimilés	Subventions versées	Engagements de prêt donnés
7500100034	AFL	1 648 012	0	1 648 012	8 252	0	0
7500050216	IMMOBILIERE 3F	807 643	-1 389	806 254	6 339	-111	164 864
7500530018	IN'LI (ex OGIF)	307 830	0	307 830	3 156	0	42 772
7500050273	FRANCE HABITATION	259 236	0	259 236	2 241	0	124 287
9400050106	DOMAXIS	176 272	-5	176 267	1 557	0	66 145
7500051033	3F RESIDENCES (ex Résidences Sociales France)	206 478	0	206 478	759	0	41 635
6900050040	ALLIADE HABITAT	116 746	0	116 746	1 116	0	23 895
1300050013	UNICIL (ex DOMICIL)	97 522	0	97 522	3	0	16 025
5100050024	PLURIAL NOVILIA	81 334	0	81 334	570	0	33 580
7500050497	ERIGERE	75 636	-16	75 620	506	0	9 189
9704050053	SHLMR - Palier SA D'HLM DE LA REUNION	85 039	0	85 039	854	0	14 841
2500050019	NEOLIA	68 595	0	68 595	512	0	17 129
0200050016	CLESENCE (EX Maison du Cil)	85 231	0	85 231	917	0	13 030
3100050052	PROMOLOGIS	63 282	0	63 282	49	0	21 111
3300050019	DOMOFRANCE	52 626	0	52 626	141	0	13 952
7500050554	3F SEINE ET MARNE (ex Résidence Urbaine de France)	63 791	0	63 791	416	-401	16 532
9500050048	LSVO - LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE	51 252	0	51 252	481	0	26 674
6900050032	IMMOBILIERE RHONE-ALPES	52 154	0	52 154	384	-375	12 195
7800050015	SOGEMAC	49 844	0	49 844	166	0	13 033
7600050033	LOGEO SEINE ESTUAIRE	37 441	0	37 441	645	218	13 373
6800050041	DOMIAL (ex Habitat Familial A)	37 960	0	37 960	303	0	14 823
7900050022	IMMOB. ATLANTIC AMENAGEMENT (ex SA D'HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION)	36 168	0	36 168	306	0	5 114
6900530032	IN'LI AURA (ex ENT.Habitat Im)	57 152	0	57 152	604	0	4 190
3500050041	ESPACIL HABITAT	33 551	0	33 551	243	0	6 295
6000050015	PICARDIE HABITAT	38 365	0	38 365	299	0	19 140
4400050065	LA NANTAISE D'HABITATIONS	35 541	0	35 541	296	0	7 210
7600050025	IMMOBILIERE BASSE SEINE	37 854	0	37 854	300	0	3 150
6700050133	3F Grand EST (ex Immo Grand Est)	29 712	0	29 712	326	0	4 921
0600050012	IMMOBILIERE MEDITERRANEE	28 665	0	28 665	0	0	15 272
9701050012	SIKOA	28 502	0	28 502	296	0	3 996
4900050045	IMMOBILIERE PODELIHA	24 453	0	24 453	5	-144	2 893
7600050132	LOGISEINE	21 696	0	21 696	172	0	2 543
0600530012	IN'LI PACA (ex PARLONIAM)	22 326	0	22 326	0	0	7 491
4500050064	3F CENTRE VAL DE LOIRE (ex IMMOB CENTRE LOIRE)	21 408	0	21 408	223	0	3 560
5700050036	LOGIEST	25 686	-1 393	24 293	200	0	9 658
4500050015	VALLOGIS	21 446	0	21 446	207	0	4 799
1000050016	MON LOGIS	22 353	0	22 353	197	0	10 074
3300050068	CLAIRSIENNE	21 631	0	21 631	25	0	9 331
0600050038	LOGEO MEDITERRANEE (ex SUD HABITAT)	18 136	0	18 136	0	0	3 365
3100530011	IN'LI Sud Ouest ex Cileo Habitat	27 347	0	27 347	5	0	3 930
3100050029	LA CITE JARDINS	16 021	0	16 021	1	0	12 381
7200050029	F2M (ex Foyer Manceau)	15 933	0	15 933	47	0	549
4200050042	CITE NOUVELLE	17 534	0	17 534	128	0	3 092
6300050012	AUVERGNE HABITAT	30 928	0	30 928	105	0	8 185
6700530018	IN'LI GRAND EST (ex SICI)	12 262	0	12 262	70	0	0
6900050016	HBVS - HABITAT BEAUJOLAIS VAL DE SAONE	12 158	0	12 158	107	0	2 625
4700050021	CILIOPEE HABITAT	11 005	0	11 005	161	0	711
2100050013	HABELLIS (ex VILLEO)	26 980	0	26 980	290	0	6 339
5900050224	3F NORD ARTOIS (ex Immo Nord Artois)	10 649	0	10 649	85	-96	2 685
5400050039	SOCIETE LORRAINE D'HABITAT	9 773	0	9 773	18	0	1 857
7500103581	ACTION LOGEMENT GROUPE	0	0	0	0	157 303	0
7500100083	APAGL	0	0	0	0	4 135	0
7500103583	ACTION LOGEMENT IMMOBILIER	3 819	0	3 819	16	0	0
	<b>Autres parties liées</b>	<b>155 256</b>	<b>-6</b>	<b>155 250</b>	<b>1 201</b>	<b>940</b>	<b>33 193</b>
	<b>Totaux</b>	<b>5 298 234</b>	<b>-2 809</b>	<b>5 295 425</b>	<b>38 002</b>	<b>161 469</b>	<b>897 634</b>



### 6.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros (en TTC)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	Services accessoires à la certification des comptes	Total	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	Services accessoires à la certification des comptes	Total
KPMG	759	0	759	851	0	851
PricewaterhouseCoopers (PWC)	693	0	693	793	0	793
<b>Total des honoraires versés aux commissaires aux comptes</b>	<b>1 452</b>	<b>0</b>	<b>1 452</b>	<b>1 644</b>	<b>0</b>	<b>1 644</b>

### 7. DROITS DE RESERVATIONS

En nombre	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Droits de réservation relatifs aux logements occupés (en droits de suite)	575 183	575 183
<i>Dont hors Groupe ALG</i>	367 864	374 306
<i>Dont Groupe ALG</i>	207 319	203 665
Droits de réservation relatifs aux logements libres (en droits de suite)	26 178	31 884
<i>Dont hors Groupe ALG</i>	16 625	18 873
<i>Dont Groupe ALG</i>	9 553	13 011
Droits de réservation relatifs aux logements libres (en désignation unique)	4 567	8 793
<i>Dont hors Groupe ALG</i>	2 478	5 750
<i>Dont Groupe ALG</i>	2 089	3 043
<b>Droits de réservation relatifs aux logements livrés</b>	<b>605 928</b>	<b>615 860</b>
Droits de réservation relatifs aux logement non encore livrés (en droit de suite)	104 590	116 173
<i>Dont hors Groupe ALG</i>	70 843	78 559
<i>Dont Groupe ALG</i>	33 747	37 614
Droits de réservation relatifs aux logement non encore livrés (en désignation unique)	34 150	43 341
<i>Dont hors Groupe ALG</i>	28 443	32 254
<i>Dont Groupe ALG</i>	5 707	11 087
<b>Droits de réservation relatifs aux logements non encore livrés</b>	<b>138 740</b>	<b>159 514</b>

## 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Accord d'accompagnement des mobilités volontaires externes GPEC 2

Les entités de l'UES Action Logement et les organisations syndicales ont signées le 30 janvier 2019 un accord d'accompagnement pour un congé de mobilité externe dans la limite de 200 conventions. Cet accord doit permettre de sécuriser les transitions professionnelles, en permettant à des salariés volontaires à un départ, de bénéficier de mesures d'accompagnement destinées à sécuriser leur évolution de carrière en dehors du groupe Action Logement, de préparer leur projet professionnel externe, ou d'aménager leur fin de carrière, grâce à un congé mobilité.

La communication auprès des salariés de l'UES a eu lieu fin janvier et la période de candidature s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 mars 2019.

Le coût de cet accord GPEC 2 a été estimé pour 200 départs à 27,5 M€, net des reprises de provision pour indemnités de fin de carrière.

À la clôture de la période des candidatures, 447 salariés de l'UES se sont portés volontaires.

### Plan d'investissement volontaire

Début janvier 2019, les partenaires sociaux ont annoncé un plan d'investissement devant mobiliser 9 milliards d'euros au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale du pays. Pour la mise en œuvre de ce dispositif, Action Logement engagera sa capacité financière au profit de son utilité sociale, en mobilisant davantage ses réserves et en ayant recours à un endettement maîtrisé et soutenable.

Ce plan d'investissement s'ajoute aux engagements qu'Action Logement a pris dans le cadre de la convention quinquennale avec l'État, par laquelle 15 milliards seront apportés au financement de la dynamique du logement des salariés sur la période 2018 à 2022.

### Changement de siège social

Le conseil d'administration d'Action Logement Services a décidé de transférer le siège social du 66 avenue du Maine à Paris (75014) au 19-21 Quai d'Austerlitz à Paris (75013) à compter du 31 janvier 2019.

Les premiers déménagements de salariés, dont ceux d'ALI SASU, ont eu lieu les 9 et 10 février.

Au fur et à mesure des livraisons des plateaux, les collaborateurs d'Île-de-France vont progressivement rejoindre le siège. Les emménagements vont s'étaler jusqu'en septembre 2019.

### Cessions de locaux par Solendi Expansion

Des opérations de cessions de locaux autorisées lors du Conseil du 30 octobre 2018 se sont poursuivies au cours du premier trimestre 2019 :

- 63 avenue Gambetta à Valence : promesse en cours de signature ;
- Locaux rue Fourier à Chartres : promesse en cours de signature ;
- 110 avenue de la Jallère à Bordeaux : promesse en cours de signature ;
- 99 Boulevard Mons à Villeneuve-d'Ascq : acquéreur pressenti ;
- 32 rue de Flandre à Marcq-en-Barœul : commercialisation en cours.

## 9. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2018

N° ANCOLS	SIREN	Dénomination sociale	Forme juridique	Mouvement	Méthode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêt
7500103582	824541148	ACTION LOGEMENT SERVICES	SASU	Clôture	Mère du groupe		
9200500245	444222046	ASTRIA FONCIER	SCI		Globale	100,00	100,00
9300860024	382373116	SOLENDI EXPANSION	SA		Globale	100,00	100,00
3100531427	394003289	MA NOUVELLE VILLE	SA		Globale	100,00	99,68
9300862434	391969094	PROJIMMO CONSEIL	SARL		Globale	100,00	100,00